



Paris, le 22 octobre 2021

Communiqué de presse

Non à la levée du secret médical dans les établissements scolaires

L'assemblée nationale a adopté la nuit dernière un amendement au projet de loi « vigilance sanitaire » du gouvernement visant à ouvrir aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissement du secondaire la connaissance du statut vaccinal des élèves.

Familles de France soutient la nécessité du secret médical en général et en milieu scolaire en particulier.

Familles de France ne peut accepter une gestion différenciée des élèves en fonction de leur statut vaccinal fussent-ils âgés de plus de 12 ans.

Familles de France s'interroge sur l'intérêt d'une telle mesure dans un contexte dans lequel :

- d'une part le taux d'incidence représente moins de 50 cas pour 1000 habitants
- et d'autre part que plus de 70% des élèves de 12 à 17 ans présentent un schéma vaccinal complet.

Pour Familles de France le secret médical et notamment celui des élèves est indispensable sous peine de créer des stigmatisations involontaires.

C'est pourquoi il est nécessaire que :

- les transmissions des données personnelles de santé des élèves soient rigoureusement encadrées ;
- Les vaccinations obligatoires, sont seules concernées, doivent être circonscrites au personnel sanitaire et de direction.

Contacts presse :

Chantal Huet,
Présidente de Familles de France
06 15 74 83 33

Mireille Lachaud,
Présidente du Pôle Politique familiale
06 16 58 69 92